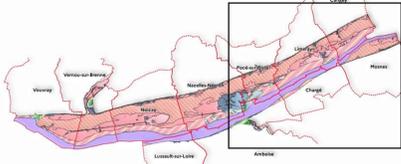


Révision
du Plan de Prévention
des Risques Naturels
Prévisibles d'Inondation

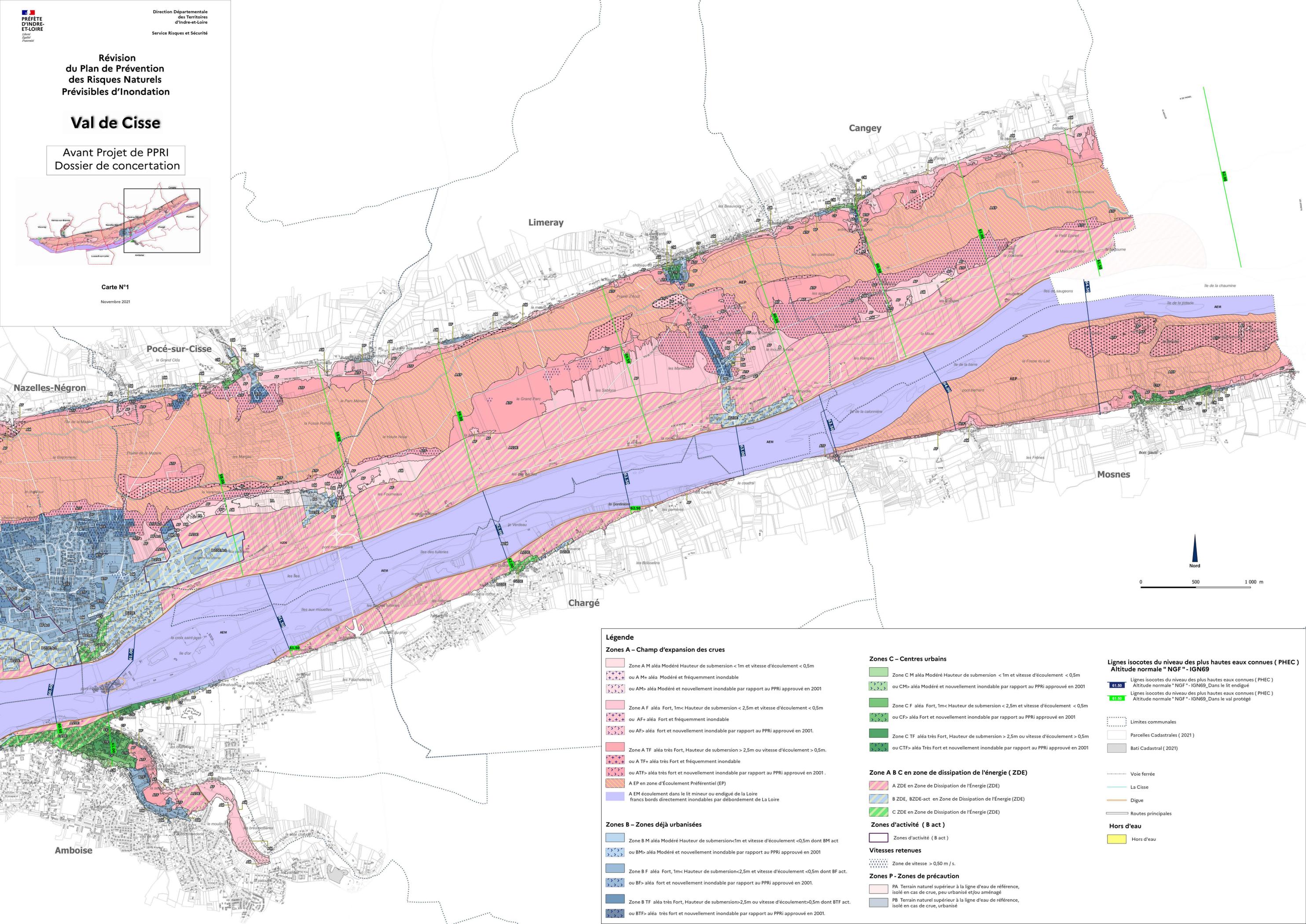
Val de Cisse

Avant Projet de PPRI
Dossier de concertation



Carte N°1

Novembre 2021



Légende

Zones A – Champ d'expansion des crues

- Zone A M aléa Modéré Hauteur de submersion < 1m et vitesse d'écoulement < 0,5m
ou A M+ aléa Modéré et fréquemment inondable
ou AM+ aléa Modéré et nouvellement inondable par rapport au PPRI approuvé en 2001
- Zone A F aléa Fort, 1m< Hauteur de submersion < 2,5m et vitesse d'écoulement < 0,5m
ou AF+ aléa Fort et fréquemment inondable
ou AF+ aléa fort et nouvellement inondable par rapport au PPRI approuvé en 2001.
- Zone A TF aléa très Fort, Hauteur de submersion > 2,5m ou vitesse d'écoulement > 0,5m.
ou A TF+ aléa très Fort et fréquemment inondable
ou ATF+ aléa très fort et nouvellement inondable par rapport au PPRI approuvé en 2001.
- A EP en zone d'écoulement Préférentiel (EP)
- A EM écoulement dans le lit mineur ou endigué de la Loire
francs bords directement inondables par débordement de La Loire

Zones B – Zones déjà urbanisées

- Zone B M aléa Modéré Hauteur de submersion<1m et vitesse d'écoulement <0,5m dont BM act
ou BM+ aléa Modéré et nouvellement inondable par rapport au PPRI approuvé en 2001
- Zone B F aléa Fort, 1m< Hauteur de submersion<2,5m et vitesse d'écoulement <0,5m dont BF act.
ou BF+ aléa fort et nouvellement inondable par rapport au PPRI approuvé en 2001.
- Zone B TF aléa très Fort, Hauteur de submersion>2,5m ou vitesse d'écoulement>0,5m dont BTF act.
ou BTF+ aléa très fort et nouvellement inondable par rapport au PPRI approuvé en 2001.

Zones C – Centres urbains

- Zone C M aléa Modéré Hauteur de submersion < 1m et vitesse d'écoulement < 0,5m
ou CM+ aléa Modéré et nouvellement inondable par rapport au PPRI approuvé en 2001
- Zone C F aléa Fort, 1m< Hauteur de submersion < 2,5m et vitesse d'écoulement < 0,5m
ou CF+ aléa Fort et nouvellement inondable par rapport au PPRI approuvé en 2001
- Zone C TF aléa très Fort, Hauteur de submersion > 2,5m ou vitesse d'écoulement > 0,5m
ou CTF+ aléa Très Fort et nouvellement inondable par rapport au PPRI approuvé en 2001

Zone A B C en zone de dissipation de l'énergie (ZDE)

- A ZDE en Zone de Dissipation de l'Énergie (ZDE)
- B ZDE, BZDE-act en Zone de Dissipation de l'Énergie (ZDE)
- C ZDE en Zone de Dissipation de l'Énergie (ZDE)

Zones d'activité (B act)

- Zones d'activité (B act)

Vitesses retenues

- Zone de vitesse > 0,50 m / s.

Zones P - Zones de précaution

- PA Terrain naturel supérieur à la ligne d'eau de référence, isolé en cas de crue, peu urbanisé et/ou aménagé
- PB Terrain naturel supérieur à la ligne d'eau de référence, isolé en cas de crue, urbanisé

Lignes isocotes du niveau des plus hautes eaux connues (PHEC)

- Altitude normale " NGF " - IGN69
- 61.60 Lignes isocotes du niveau des plus hautes eaux connues (PHEC) Altitude normale " NGF " - IGN69. Dans le lit endigué
- 61.50 Lignes isocotes du niveau des plus hautes eaux connues (PHEC) Altitude normale " NGF " - IGN69. Dans le val protégé

- Limites communales
- Parcelles Cadastreales (2021)
- Bati Cadastral (2021)
- Voie ferrée
- La Cisse
- Digue
- Routes principales

Hors d'eau

- Hors d'eau

